

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

L'essentiel du conseil municipal du 7 Décembre 2018

* Rapport annuel de la Communauté de Communes :

Première année d'existence de cette nouvelle communauté de communes qui regroupe 41 communes pour 54105 habitants.

Le rapport est disponible en ligne sur le site de la Comcom OLC. Il a été adopté à l'unanimité.

* Transport à la demande :

C'est une des offres proposée sur notre territoire. Pour tout déplacement de Friaucelle à la zone commerciale ou jusqu'à un relai transport en commun, il vous est possible d'obtenir un taxi pour un faible coût.

Pour tout renseignement, appeler le 0800 710 054 (appel gratuit) ou consulter le site de ST2B.

* Salle Polyvalente :

La réglementation prévoit qu'il y ait au minimum, à la salle polyvalente, un toilette adapté aux personnes souffrant d'un handicap. Différentes solutions seront étudiées, soumises aux services de l'état et les travaux seront à réaliser en 2019.

* Travaux au clocher de l'église :

Chaque année, une entreprise spécialisée intervient au niveau du mécanisme des cloches. Il est proposé au conseil de faire réaliser des travaux de mise en sécurité de l'accès et de procéder au remplacement d'un battant de cloche.

Travaux globaux estimés à 2200 euros TTC.

Proposition validée à l'unanimité.

* Changement de locataire :

Un nouveau locataire prend possession du logement communal. Des travaux de rénovation suite aux dégâts des eaux dans le logement ont été réalisés. De plus, dans le cadre du programme « Isolation 1 euro », une demande de devis va être faite pour l'isolation des combles.

* Transfert de compétences Eau et Assainissement :

Dans le cadre législatif, il est proposé aux communes de repousser le transfert des compétences eau et assainissement à 2026.

Les élus friauvillois à 8 Pour et 2 Abstentions souhaitent continuer à avoir deux représentants au sein du syndicat du Soiron.

* Broyeur déchets verts :

L'accumulation des déchets verts au verger communal devient problématique. Pour valoriser ces déchets sous forme de copeaux à étaler dans les massifs ou sous forme de compost, Patrick Fendler propose l'achat d'un broyeur de végétaux pour un montant de 3054 euros.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour rappel, il est interdit de déposer ses déchets sans en demander l'autorisation au préalable à la mairie ou auprès de Jean-François.

* Abris-bus et marquage au sol :

Deux abris-bus ont été commandés et l'ensemble de ces travaux de montage et réalisation seront effectués par les services municipaux.

Fin de la séance à 22 heures 06.

Agenda :

Vœux et Accueil des nouveaux habitants : le Vendredi 04 janvier dès 18h00 à la salle polyvalente... Les enfants auront le droit à quelques chocolats...

La Fête du Sapin : le Samedi 12 janvier à partir de 18h00, rue de l'église. Venez, avec OU pas, votre sapin ... Des barbecues seront à dispo pour votre casse-croûte tiré du sac.

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 29 Mars 2019